

# EPTB Meurthe Madon – Concertation PAPI

## Compte rendu de la réunion publique d'Étival-Clairefontaine

*Date : 13/06/2024*

*Lieu et adresse de rendez-vous : à salle des fêtes, 8 rue de l'Abbaye 88480 Étival-Clairefontaine.*

*Lunéville – salle communale*

*Heure de début / heure de fin : 18h – 20h*

*Durée : 2h*

*Nombre de participants présents : 31*

*Dispositifs de mobilisation pour cette réunion : affiches dans les communes, dossier de concertation, site internet et plaquette communicante.*

*Contreparties proposées aux participants pour cette réunion : pot de l'amitié.*

*La présentation projetée lors de la réunion est disponible en téléchargement sur le site internet afin de prendre connaissance des supports.*

## 1. LES INTERVENANTS

Animateur	Intervenants
Antonin Lafaye – La suite dans les idées	Aurélien Bansept – Maire d'Étival-Clairefontaine et Vice-Président de l'EPTBMM François Genay – Vice-Président de l'EPTBMM Philippe Larivière – EPTBMM Anne-Laure Goujon – EPTBMM Timothée Langer – EPTBMM Anas Ouassi – Suez

## 2. LE CONTEXTE D'INTERVENTION

La réunion publique d'information s'inscrit dans le cadre d'une concertation préalable de l'EPTB Meurthe Madon (EPTBMM) et vise à présenter les ouvrages prévus dans le cadre du PAPI aux habitants des communes concernées. Au total, 33 ouvrages sont prévus dans 5 intercommunalités et 9 réunions dans des communes différentes.

La réunion a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser au risque inondation et rappeler le rôle de l'EPTB Meurthe Madon face à ce risque
- Présenter les ouvrages qui seront réalisés sur le territoire de la commune concernée
- Recueillir les réactions et les questions

Les objectifs ont été atteints.

## 3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

*Durant toute la réunion, les chaises sont disposées face à la tribune (format plénière).*

*L'animateur et les intervenants sont installés à la tribune face au public. Le public est installé en mode plénière face à la tribune.*

### 3.1. Lancement de la réunion

Antonin Lafaye remercie les participants pour leur présence et présente le cabinet La suite dans les idées qu'il représente, cabinet indépendant qui accompagne l'EPTB Meurthe Madon (EPTBMM) dans cette concertation.

Antonin Lafaye donne rapidement la parole à Philippe Georgez dans le public, habitant d'Étival-Clairefontaine :

*Bonjour à tous, j'habite 5 rue de l'Abbaye. Dès qu'il y a de l'eau, je suis inondé. Cela arrive 2-3 fois par an. Quand je vois ce que vous voulez faire dans la prairie, cette digue, déjà que sans je suis inondé alors là...*

Antonin Lafaye donne ensuite la parole à Monsieur Bansept, Maire d'Étival-Clairefontaine qui souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Il revient sur l'inquiétude de certains riverains qui sont dans l'axe de la Meurthe qu'il comprend. Il indique que le but est justement de recueillir les avis et points de vue. Il rappelle que si l'EPTBMM est là aujourd'hui, c'est par la volonté de la Communauté d'Agglomération. La Communauté d'Agglomération exerce la compétence GEMAPI et plusieurs intercommunalités ont transféré la partie prévention des inondations à l'EPTBMM (PI). La Communauté d'Agglomération adhère à l'idée de répondre à cette problématique à l'échelle du bassin. Aurélien Bansept indique qu'il s'agit d'une démarche nécessaire si nous voulons être efficace. Concernant les finances, Monsieur le Maire d'Étival-Clairefontaine indique que tout le monde paye la taxe GEMAPI, taxe perçue par la Communauté d'Agglomération qui est complètement dédiée à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations.

Antonin Lafaye remet la parole à François Genay, vice-président de l'EPTBMM, qui revient sur plusieurs éléments :

- Présentation du périmètre de travail de l'EPTB.
- La réunion de concertation servira à présenter le projet ainsi qu'à recueillir vos retours et observations.



- Les élus et les agriculteurs ont déjà été rencontrés mais les discussions continuent aujourd'hui et continueront ensuite.
- Revient sur l'histoire de l'EPTBMM. Il indique que les élus ne pouvaient pas rester inactifs face enjeux humains et matériels. Ils ont donc réfléchi à ce qui pouvait être fait pour limiter le risque inondation. De premières études ont été menées puis la loi à imposé aux intercommunalités d'avoir la compétence de prévention des inondations. Un problème s'est posé : la cohérence. Si chaque intercommunalité mène ses projets sans consulter les autres, le risque inondation ne peut être géré. François Genay explique qu'il vaut mieux construire un projet cohérent à une échelle plus grande, qui connaîtra une efficacité supérieure. Un syndicat mixte, l'EPTBMM a donc été créé.
- Explication du concept de solidarité de bassin.
- Plusieurs études ont été menées afin de définir les travaux à réaliser.
- 4 intercommunalités n'ont pas souhaité rejoindre l'EPTBMM à l'heure actuelle.
- Sur le Madon, les travaux sont en cours de réalisation.
- Deux PAPI seront réalisés sur la Meurthe : un premier qui comprend la majorité des travaux puis un deuxième qui le complètera.
- Aujourd'hui, le coût des travaux est estimé à 45 millions d'euros, ce qui comprend des financements de l'État, de l'Agence de l'Eau ou encore payés via la taxe GEMAPI que les intercommunalités peuvent déployer. Il s'agit du premier PAPI Meurthe. Un deuxième sera prévu avec d'autres ZRDC.
- Il précise que deux séries d'études ont été menées pour être certain des conclusions tirées. Des groupes de travail comprenant les différentes parties prenantes ont ensuite été constitués pour définir les localisations des ZRDC selon des critères objectifs, sans prendre en compte le découpage administratif ou les enjeux politiques.
- Il remercie Monsieur Fève, ancien Vice-Président de l'EPTBMM, d'être présent.

Antonin Lafaye présente le déroulé de la soirée :

- Philippe Larivière, Directeur de l'EPTB reviendra sur ce qu'est l'EPTB et son rôle.
- Anas Ouassi (Suez) expliquera l'ouvrage qui est prévu sur le territoire.
- Un temps de questions / réponses.
- Un verre de l'amitié est organisé à l'issue de la réunion et explications individuelle.

Philippe Larivière explique le fonctionnement d'un bassin versant :

*« C'est une notion particulièrement importante. Il faut se représenter une goutte. Lorsqu'elle tombe, elle va ruisseler puis un jour elle se retrouvera dans la Mer du Nord. Nous sommes donc dans le bassin versant de la Mer du Nord. C'est un immense territoire. Avant ça, la goutte d'eau va passer par le Rhin, nous faisons donc partie du bassin versant du Rhin. Mais avant ça par la Moselle et encore avant par la Meurthe. Nous sommes donc dans le bassin versant de la Meurthe. Ce bassin comprend la Meurthe mais aussi toutes les gouttes d'eau qui arrivent dans la Valdange, la Mortagne etc. Cela nous donne un territoire hydrographique. C'est cette échelle qui est intéressante pour penser des actions efficaces. Le bassin versant est une limite géographique naturelle.*

*L'EPTBMM travaille à l'échelle des bassins versants de la Meurthe et du Madon. Cette échelle de travail permet un périmètre suffisamment grand pour avoir une cohérence et un impact sur les actions mises en place. »*

Philippe Larivière précise que le PAPI signifie Programme d'Actions de Prévention des Inondations. Il indique également les éléments suivants :

*« C'est un simple bout de papier qui nous ouvre des portes. Une fois que le PAPI est validé par l'État, cela nous donne accès à des subventions. C'est grâce à ces fonds que les travaux peuvent en partie être financés. Il y a des passages obligés pour valider ce PAPI. Le PAPI ce sont des travaux mais pas seulement, il y a un ensemble d'actions cohérentes entre elles pour limiter les dégâts liés aux inondations. Le PAPI se décline en deux phases, une première phase d'études*



*préalables (PEP) et ensuite le PAPI en lui-même qui est un document décliné en 8 axes et qui est déposé pour être labellisé. Pour que le PAPI soit labellisé, il y a une évaluation coût / bénéfice faite par l'État : combien coûte une crue ? combien coûtent les travaux ? »*

Antonin Lafaye rappelle que le risque inondation est encore très présent : un rapide point historique est opéré grâce à un retour en image sur les crues de 2006 et de 1947 qui restent gravées dans les mémoires. Les crues sont relativement régulières et le coût à la suite d'une crue est très important.

Antonin Lafaye revient sur ce qu'est une crue centennale : ce n'est pas une crue qui arrive tous les cent ans mais une crue qui a une chance sur cent d'arriver chaque année. Il explique également que le coût estimé par l'État pour une crue centennale est de 120 millions d'euros, coût certainement sous-estimé au vu du coût de la crue du Grémillon en 2012 (50 millions d'euros).

### 3.2. Présentation de l'EPTB, son champ et périmètre d'action

Philippe Larivière explique le territoire sur lequel travaille l'EPTBMM. Il travaille à l'échelle de deux bassins versants (du Madon et de la Meurthe). Les intercommunalités présentes sur ces bassins versants ont transmis la compétence de la prévention des inondations à l'EPTBMM. D'autres sont allées encore plus loin en transmettant les compétences de gestion des milieux aquatiques. L'EPTBMM est composé de 16 intercommunalités et presque 550 000 habitants, ce qui engendre un volume financier que chaque intercommunalité ne pourrait pas assumer seule.

Philippe Larivière explicite les missions et compétences de l'EPTB Meurthe Madon.

- Il précise que l'EPTB agit sur deux départements : les Vosges et la Meurthe-et-Moselle.
- Enfin, Philippe Larivière explicite les missions de l'EPTB qui se déclinent en trois grandes catégories :
  - *Anticiper : il est rappelé qu'une zone inondable le restera toujours, il est possible de limiter l'intensité du risque mais il sera toujours présent. En ce sens, des modélisations sont réalisées pour mieux connaître les inondations et prévoir les travaux à faire. Philippe Larivière rappelle que l'enjeu essentiel d'aujourd'hui est de construire une conscience du risque.*
  - *Réduire la vulnérabilité : Philippe Larivière explique que des diagnostics de vulnérabilité peuvent être réalisés au sein des habitations et que les travaux correspondants peuvent être financés jusqu'à 80% par l'État jusqu'à la fin du PAPI. Réduire la vulnérabilité revient aussi à ne pas construire en zones inondables.*
  - *Limiter le risque : cette limitation du risque passe entre autres par les travaux, travaux qui font l'objet de la réunion de ce soir. Il s'agit d'abord de protéger les humains puis les biens. Ce volet comprend la gestion des ouvrages existants et la construction de nouveaux ouvrages.*

Philippe Larivière explique que les actions menées par l'EPTBMM se font dans le respect de l'environnement et de la biodiversité. Il explique qu'il y a souvent une combinaison entre la construction d'un ouvrage et l'amélioration de la biodiversité.

Une carte des zones inondables autour du site de la papeterie Clairefontaine provenant des premières études faune / flore est projetée.

La vidéo motion design revenant sur la démarche du PAPI ainsi que sur les travaux est projetée.

Antonin Lafaye invite Philippe Larivière à présenter les trois types d'ouvrages. Il précise que ces trois types d'ouvrages sont complémentaires.

- **Les ZRDC** : les zones de ralentissement dynamique des crues sont des ouvrages stratégiques situés en amont mais protègent les habitants de toutes les villes situées plus en aval. Ils ont un impact sur l'ensemble du bassin versant. Philippe Larivière précise que l'objectif est de ralentir la crue et de mieux gérer les pics de crue. Les ZRDC permettent de faire en sorte que les pics de crue ne soient pas concomitants en répartissant le passage de chaque pic dans le temps et ainsi de réduire le niveau d'eau.



- **Les aménagements naturels** : l'idée de ces ouvrages est de restaurer les milieux naturels, ce qui permet à l'environnement de mieux gérer les crues lorsque cela arrive. L'impact de ces aménagements est plus local, ils agissent au niveau De quelques communes.
- **Les protections localisées** : ces protections sont en lien avec les ouvrages plus importants en amont et protègent des lieux précis : une rue, un quartier, un lotissement, etc. Ces protections sont complémentaires des autres et sont placées en droit de l'enjeu d'inondation.

Philippe Larivière explique qu'il y a 33 opérations sur tout le territoire et précise la localisation des différentes ZRDC : Étival-Clairefontaine, Chanteheux/Croismare, Sainte-Hélène, Saint-Pierremont.

Philippe Larivière revient sur le ralentissement des pics de crue grâce aux ZRDC :

*Lorsque nous sommes sur la Meurthe aval, le pic de crue de la Mortagne va arriver en avance, puis les pics de la Meurthe et de la Vezouze en même temps. Ces trois pics arrivent presque en même temps, ce qui fait qu'il va y avoir un niveau d'eau très important. Ces ZRDC sont placées sur le territoire afin de ralentir certains pics de crue et d'avoir un « train » de pics de crue et non une addition. La ZRDC sur la Meurthe, ici à Étival-Clairefontaine, a donc pour but de ralentir la Meurthe pour laisser passer le pic de crue de la Mortagne et aussi de protéger les villes en aval. Toutes les opérations sont placées de manière très stratégique.*

Un schéma explicatif du fonctionnement d'une ZRDC dans le ralentissement des pics de crues est projeté.

Philippe Larivière revient sur le cas d'Étival-Clairefontaine en précisant qu'une ZRDC est prévue mais aussi un aménagement naturel, qui permet à la fois de protéger la population et de favoriser la biodiversité.

Une vidéo explicative du fonctionnement des ZRDC est diffusée.

Antonin Lafaye transmet alors la parole à Anas Ouassi afin qu'il présente les ouvrages qui seront réalisés à Étival-Clairefontaine.

### 3.3. Présentation de l'ouvrage

#### 3.3.1. L'ouvrage à Étival-Clairefontaine

Anas Ouassi (ingénieur chez Suez), rappelle le rôle du maître d'œuvre : étudier les implantations et choix des ouvrages et piloter les travaux de réalisation de ces ouvrages, exercice qui dure depuis près d'une dizaine d'années. Il présente les membres du groupement qui comprend notamment des équipes d'ingénieurs. Il explique qu'avant tout, des modélisations sont réalisées en simulant des pluies importantes pour comprendre ce qu'il se passe sur le territoire et regarder les enjeux. Il précise ce qu'est un enjeu : les habitants, les entreprises, les hôpitaux, les biens etc. Anas Ouassi rappelle que l'objectif posé par l'EPTBMM est de protéger des risques d'une crue centennale.

Anas Ouassi revient sur un principe important :

*« Nous ne savons pas stocker une crue puisque cela représente plusieurs centaines de millions de mètres cubes d'eau. En revanche nous pouvons ralentir les crues. Avec les ZRDC, nous réglons déjà 90% du problème. Ensuite, au niveau local, nous regardons comment agir sur les milieux naturels pour faciliter l'écoulement de l'eau et protéger des enjeux locaux avec des protections localisées. Nous plaçons les ouvrages pour stocker de l'eau sur une zone sans enjeu pour protéger un maximum d'habitants en aval. Localement, nous essayons de baisser le niveau d'eau avec l'aménagement naturel. »*

Ensuite, Anas Ouassi détaille les projets d'ouvrages qui auront lieu à Étival-Clairefontaine en revenant sur leur localisation, leurs principes, leurs bénéfices et le calendrier des travaux :

- Aménagement d'un champ d'expansion de crue
- *Le cours d'eau de la Meurthe a été canalisé le long de la papeterie et il y a un talus le long de la Meurthe qui l'empêche d'inonder le champ à côté. L'objectif pour nous est de*



*retravailler ce lit pour lui redonner un lit plus naturel. Nous allons donc reméandrer et élargir un peu son lit, ce qui permettra d'accueillir un volume d'eau plus important tout en baissant le niveau d'eau. La renaturation consiste en la suppression de l'ouvrage béton dans lequel le cours d'eau est actuellement. L'idée est aussi de supprimer la butte de terre qui bloque la Meurthe, de reméandrer le cours d'eau. Les berges seront retalutées pour être plus naturelles.*

- *Ensuite, l'idée est de raccorder la Valdange et la Meurthe plus en amont.*
- *Nous sommes sur un site sensible en termes d'environnement. Nous avons dressé un inventaire faune / flore, ce qui est obligatoire et nous faisons travailler 3 bureaux d'études spécialisés sur l'environnement pour monter le projet, notamment grâce à des mesures de compensation.*
- *Cet ouvrage travaille en cohérence avec la ZRDC prévue. L'idée est de redonner du volume d'expansion de crue, ce qui fera baisser le niveau d'eau.*

- ZRDC

- *Les deux aménagements permettront de retarder le pic de crue de la Meurthe d'1h, ce qui permet de lisser le niveau d'eau et de protéger tout le bassin versant.*
- *Les 2 scénarios actuels sont soumis à la discussion et son implantation définitive sera aussi le fruit de nos discussions.*
- *Scénario amont : l'ouvrage fera 500m de long, 40m de large et 4m50 de haut au maximum. Il y aura un pertuis constamment ouvert qui permettra au cours d'eau de passer naturellement en cas normal. La ZRDC comprend un déversoir de sécurité, au cas où il y a une crue plus importante qu'une crue centennale. Au-delà d'une crue centennale, l'ouvrage n'a plus de fonction de protection, mais il faut quand même que l'ouvrage reste. Il faut alors soulager la pression sur l'ouvrage, ce que permet le déversoir. L'ouvrage sera noyé mais pas détruit.*
- *Des protections localisées seront prévues pour compenser les habitations qui malgré l'ouvrage, subiront des inondations.*

*Une carte de la zone inondée en l'état actuel et dans le cas de la construction de l'ouvrage est projetée.*

- *Scénario aval : cet ouvrage aura les mêmes caractéristiques que l'autre, il sera simplement placé plus en aval.*

*Une carte de la zone inondée en l'état actuel et dans le cas de la construction de l'ouvrage est projetée.*

Philippe Larivière intervient en rappelant certains éléments :

*Pour vous donner un ordre de grandeur, la crue de 2006 était environ une cinquantennale. En revanche, une centennale n'est pas le double d'une cinquantennale.*

*Ensuite, je me mets à la place de monsieur. Je pourrais me dire chouette, il n'y a plus de rouge dans la solution aval pour moi (rouge étant une zone inondée en cas de crue centennale, avec la mise en place de la ZRDC). Mais dans ce cas-là, il n'y aura pas de protection localisée. Dans l'autre cas, étant en rouge, monsieur pourra bénéficier d'une protection localisée, comme un mur par exemple.*

Des images de ZRDC sont projetées. Anas Ouassi explique à quoi ressemble une ZRDC :

*Ce sont de grands ouvrages enherbés. Il n'y aura pas d'arbre, c'est interdit. Il y a également un déversoir avec une fosse de dissipation (constituée de blocs rocheux) pour ne pas faire tomber l'eau trop fort sur le sol. Le champ devant est le champ où sera retenue l'eau en cas de crue.*

Anas Ouassi revient sur des éléments de précisions :



*Nous sommes en pleine zones humides et il y a plusieurs petits écoulements d'eau, que nous n'avons pas le droit de gêner. Il y a donc des pertuis constamment ouverts qui laisseront passer ces petits cours d'eau et seront fermées en cas de crue.*

### 3.3.2. Temps d'échanges

Antonin Lafaye propose aux participants de poser leurs questions sur l'ouvrage présenté.

#### **Intervention 1 :**

*Monsieur François Marchal, nous exploitons toute cette zone. J'ai été au courant d'une réunion très tard et je n'ai donc pas pu venir. Je n'ai jamais vraiment été contacté ou très tardivement. La zone pourquoi pas, mais pourquoi transformer le cours de la Meurthe ? La Meurthe sort de l'autre côté, je ne l'ai jamais vu du côté de la papeterie.*

**Réponse de François Genay, Vice-Président de l'EPTBMM :** tout n'est pas fini, toutes les études ne sont pas finies. Nous vous présentons le dossier en l'état, il n'est pas ficelé. Nous avons souhaité faire une concertation pour vous présenter le projet mais il y aura après une enquête publique, avec l'intervention d'un commissaire enquêteur. Nous avons besoin des agriculteurs pour faire ce projet, sans eux, ça ne sera pas possible. Il y a eu une réunion à la mairie d'Étival, mais nous devons encore vous rencontrer. Ensuite, nous sommes conventionnés avec la SAFER, notamment pour trouver des accords avec vous. Pour que tout le monde comprenne bien, nous devons être propriétaire de l'emplacement de la ZRDC pour la faire. Nous devons donc négocier avec les propriétaires exploitants et de nombreuses discussions doivent encore avoir lieu. Nous vous avons rencontré en Mairie je me souviens, vous avez été invité mais vous étiez arrivé en retard.

*Le participant indique ne pas avoir été invité jusqu'au dernier moment.*

Antonin Lafaye explique qu'il y a certainement eu un problème dans l'organisation mais que nous sommes encore suffisamment en amont du projet pour continuer les discussions.

**Réponse d'Anas Ouassi (Suez) :** le cours d'eau est complètement anthropisé sur presque 2km. Quand il y a une crue, l'eau arrive très vite puisque le cours d'eau est droit. Cela pose des problèmes en aval. Nous regardons le fonctionnement des cours d'eau à l'échelle du bassin versant et cette anthropisation s'est faite sans prendre en compte la question de bassin. Ce fonctionnement actuel ici pose alors des problèmes ailleurs. Il faut donc lui donner un aspect plus naturel pour protéger les personnes plus en aval.

*Un représentant de la papeterie Clairefontaine intervient : l'industriel a déjà proposé un méandre plus naturel il y a plusieurs années et c'est l'administration qui a refusé et qui a voulu faire tout droit. Donc il y avait juste une légère sinuosité qui est partie vite après à la première crue. Ce n'est pas l'industriel qui a voulu faire un cours d'eau droit mais l'administration.*

**Réponse d'Anas Ouassi (Suez) :** l'anthropisation actuelle est le résultat de centaines d'années et non d'une décision. Je ne remets pas la faute sur l'industriel. Nous héritons juste d'une situation aujourd'hui et l'idée est de renaturer ce lieu.

#### **Intervention 2 :**

*Éric Mouchot, je représente les papeteries de Clairefontaine. La première question est sur les simulations qui ont été faites, quelles sont-elles ? Puis une autre sur les certitudes de la réalisation effective des ouvrages. Nous sommes encore en période d'études et nous n'avons toujours pas vu les études d'impact. Vous avez prévu de retirer le béton et de renaturer le cours d'eau, mais comment vous allez protéger la papeterie ?*

**Réponse d'Anas Ouassi (Suez) :** pour la renaturation et le reméandrage, vous n'êtes pas touchés. Par contre, plus haut on touche votre réserve d'eau incendie. Nous avons donc prévu d'intervenir pour la conserver. Nous avons rencontré des gens de la papeterie, nous savons aussi que vous avez des sous-sols donc tout ça est pris en compte dans nos réflexions. L'objectif est de baisser le niveau d'eau



pour un débit donné, donc en élargissant et en renaturant le cours d'eau nous sécurisons les alentours. Il y a évidemment un enjeu local, bien-sûr Clairefontaine, des mesures seront alors prévues pour protéger la papeterie puisque c'est un enjeu.

Les études d'impacts sont en cours. J'ai reçu encore la semaine dernière les études environnementales de Biotope. Pendant un an, nous avons dressé des inventaires faune / flore, zones humides et autres, notamment aquatiques. Nous dressons des inventaires complets, l'objectif étant de voir nos impacts et comment on va réduire ou compenser. On se donne encore 1 an pour faire évoluer les projets. On va recueillir aussi tous vos retours. Des choses vont peut-être bouger. J'ai parlé de modélisation tout à l'heure. Nous allons faire tourner encore les modèles avec de nouvelles implantations. Et si on se rend compte que cela fait peser un risque sur de nouvelles personnes, nous reverrons la copie. Pour un modèle, les calculs peuvent prendre une semaine.

Antonin Lafaye précise ce qu'est un modèle : ce sont des simulations de crue avec des pluies données et des ouvrages donnés.

### **Intervention 3 :**

*Vous voulez faire un mur derrière chez moi. Par contre moi j'ai beaucoup d'eau par infiltration, l'eau arrive par en dessous, comment l'eau va partir s'il y a un mur ?*

**Réponse d'Anas Ouassi (Suez) :** en parallèle de la conception des ouvrages, nous avons demandé à faire tout un tas d'études de sols et des études géotechniques, notamment pour savoir comment implanter des ouvrages. Nous avons détecté des sols alluvionnaires, ce qui veut dire que vous pouvez être noyés par en dessous. Dans ce cas, nous prévoyons des murs de type palplanche, qui sont des planches métalliques plantées dans le sol et qui seront habillées par un remblai ou autre. Cela empêche l'eau de passer par en dessous.

### **Intervention 4 :**

*Julien Dabry, conservatoire d'espace naturel de Lorraine, j'avais une question sur les modélisations. Vous avez présenté uniquement la modélisation de la crue centennale, mais quels sont les autres régimes de crue sur lesquels l'ouvrage retiendra l'eau et quel sera l'impact avec cette ZRDC sur les enjeux humains et naturels ? Je tiens à rappeler que cet ouvrage va détruire des milieux naturels.*

### **Intervention 5 :**

*Nous parlons d'enjeux et il y a un enjeu très important, l'enjeu naturel. C'est un espace Natura2000 et il est constitué d'espèces protégées, qu'on ne trouve presque qu'ici, comme certains papillons, l'azuré des paluds notamment. On se demande quel impact aura cet ouvrage et cette retenue d'eau sur les espaces et le milieu.*

**Réponse d'Anas Ouassi (Suez) :** nous allons faire en sorte que jusqu'à Q5 voire Q10 (Q5 ou Q10 signifiant respectivement qu'une crue donnée à 1 chance sur 5 d'arriver ou 1 chance sur 10), l'ouvrage ne fonctionne pas. L'objectif est de ne pas prendre de volume inutilement. Au-delà de ça, l'ouvrage commencera à fonctionner. Comme nous avons quelque chose d'assez évasé, une Q5/Q10 représente déjà environ 30% du volume de stockage. Nous avons prévu un déversoir latéral justement pour les crues plus petites. Pour concevoir l'ouvrage et penser à tout ça, nous avons étudié les retours de volumes d'eau de Q5 à Q100.

**Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) :** la question que vous posez est évidemment une question que les services de l'État nous posent. Évidemment, nous sommes surveillés par rapport à ça. Nous n'avons aucun intérêt à ce que l'ouvrage fonctionne pendant les crues fréquentes. Les crues les plus fréquentes doivent s'évacuer comme aujourd'hui. Tout le travail est fait en ce sens-là. Maintenant vous l'avez dit, sur l'emprise de l'ouvrage nous allons détruire des habitats etc. Il y a des bureaux d'études pour travailler sur les mesures ERC (éviter / réduire / compenser). C'est vraiment la philosophie de l'EPTBMM que de faire les ouvrages les moins impactant voire même d'améliorer la situation. Nous





avons une réunion avec la direction du CEN la semaine prochaine notamment. Au-delà du volet réglementaire, c'est aussi une volonté politique pour l'EPTBMM.

**Intervention 6 :**

*Ça serait bien de revoir le plan avec les zones rouges impactées par les inondations avec les ouvrages prévus. On a une série d'ouvrages (station d'épuration, station de filtration etc.) qui ont été pensés pour des forces de remontées de nappes d'un certain niveau. Avec vos ouvrages, mécaniquement, le niveau global de l'eau augmente, ce qui va aussi augmenter les forces sur les structures, donc comment comptez-vous protéger de la force plus importante qui sera déployée ?*

**Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) :** nous avons déjà rencontré la papeterie et ce n'est pas fini. Ces cartographies montrant les zones inondées en prenant en compte les ouvrages prévus sont issues d'anciennes études. Les ZRDC sont d'ailleurs de simples traits droits alors qu'il est prévu de faire un retour pour protéger la papeterie. Nous venons vous entendre justement maintenant parce que tout n'est pas fixé. Nous allons continuer à travailler avec la papeterie, avec le CEN, avec les agriculteurs, les propriétaires et l'ensemble des acteurs locaux pour améliorer le dossier afin que celui qui sera déposé obtienne le maximum de consensus.

**Intervention 7 :**

*Bonjour, Alain Dété, mes parents ont des parcelles boisées entre la partie rouge et la partie verte (cf. schéma ZRDC), est-ce que vous avez déjà défini les parcelles impactées ? est-ce qu'on est quasiment sur une expropriation ? Comment cela va se passer ?*

**Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) :** aujourd'hui, nous restons au niveau du rectangle rouge, nous ne sommes pas sur un plan extrêmement précis. Nous avons une zone concernée globale, mais nous n'avons pas un niveau suffisant de détails. La zone d'emprise de l'ouvrage doit être la propriété de l'EPTBMM, nous n'avons pas le choix. Cela comprend une bande de 3 à 5 mètres pour pouvoir y accéder. La politique de l'EPTBMM est de trouver un accord amiable. J'en profite pour vous inviter à faire une visite de chantier le 22 juin sur les travaux d'une ZRDC sur le Madon pour voir à quoi ça ressemble. Parenthèse fermée, nous devons être propriétaire de l'ouvrage et des chemins d'accès. Nous menons donc des discussions avec les propriétaires, nous avons une convention avec la SAFER pour faire des échanges ou acheter les terrains. Conformément à la réglementation, si vous avez des parcelles entre les deux, nous ne pouvons pas les enclaver, c'est la loi. Vous parlez ensuite d'expropriation. C'est l'élément ultime, nous avons la possibilité mais nous ne sommes encore jamais passé par là.

**Intervention 8 :**

*Le cours d'eau appartient à l'État mais vous le déplacez sur des parcelles privées. Vous devez donc être propriétaire du cours d'eau ?*

**Réponse de Philippe Larivière (EPTBMM) :** l'EPTB ne devient pas propriétaire du cours d'eau puisque nous allons mettre en place un pertuis qui laisse passer le cours d'eau en temps normal. Concernant son déplacement, il y a actuellement des discussions avec l'État.

### 3.4. Conclusion

Antonin Lafaye revient sur le calendrier et les autres modalités de participation du public :

- Sur le site, il est possible de déposer des avis et de consulter tous les documents. Tous les avis seront pris en compte.
- La concertation préalable s'arrête aujourd'hui, c'est la dernière réunion publique.
- Une concertation sur le reste des axes (hors travaux) est déployée, il s'agit de la concertation PAPI plus globale. Pour y participer, il est possible de répondre au



questionnaire disponible via le QR code projeté et sur le site de l'EPTB. Des panels citoyens seront également organisés.

- En fin d'année, le PAPI sera déposé et l'année 2025 sera consacrée au dossier réglementaire.
- Une enquête publique sera menée.
- Les travaux devraient commencer en 2026.

Antonin Lafaye revient sur le fait que nous sommes au tout début du projet et que des éléments peuvent être changés.

Philippe Larivière précise que tous les travaux ne commenceront pas en même temps. 2026 est le début du PAPI et cela dure 6 ans. Il est donc impossible à dire quand est-ce que les travaux à Étival-Clairefontaine commenceront.

Il invite tous les participants à répondre au questionnaire PAPI.

L'animateur remercie les participants, les invite à rester mobilisés pour la suite de la démarche PAPI et notamment via le questionnaire (QR code à l'écran). Il précise que les intervenants restent à disposition pour échanger.

François Genay, Président de l'EPTBMM, remercie les participants et les invite à poser leurs questions pendant le temps informel qui suit.

*Les participants se dirigent vers le fond de la salle pour profiter du verre de l'amitié et échanger autour des cartes.*

## 4. NOTE D'AMBIANCE

Les échanges se sont déroulés dans une ambiance conviviale qui a laissé l'occasion à celles et ceux qui étaient inquiets de pouvoir poser leurs questions et d'échanger avec les techniciens.

